



> Légende

- Domaine public :**
- Voies communales (domaine public des communes)
  - Routes Départementales et Routes Nationales
  - Domaine public :
    - des Intercommunalités
    - du Département
    - de l'État
- Domaine privé :**
- Chemins ruraux non revêtus (domaine privé des communes)
  - Chemins ruraux revêtus (domaine privé des communes)
  - Chemins d'exploitation
  - Servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL)
  - Domaine privé :
    - des Intercommunalités
    - du Département
    - de l'État
  - Domaine privé des particuliers (convention de passage signée)

Carte réalisée par :



pour le Conseil Départemental de la Manche



Échelle :